



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-02-2026 /

Dossier complet le : 26-03-2026 /

N° d'enregistrement : 013362/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction neuf de logements collectifs, d'un local d'activité et d'un commerce à MEUDON LA FORET.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VINCI IMMOBILIER ILE DE FRANCE

Raison sociale

SNC

N° SIRET

83085579700015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VIGNOLA

Prénom(s)

Gerardo

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de logements sur un terrain d'environ 5000m² sur la commune de Meudon (sur les parcelles cadastrales 0112, 0077, 0096) . La parcelle est concernée par l'OAP sectorielle « Pointe de Trivaux / Joli Mai » Il s'implante sur des parcelles bâties accueillant actuellement des bâtiments, une station essence et une station de lavage, qui sont vouées à être démolies. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment dont la hauteur varie du R+4 au centre de l'îlot, au R+6 en bordure d'îlot. D'une SDP totale de 11 193m² il est ainsi prévu : - 177 logements, - env 435m² de locaux d'activités en RDC. Afin de répondre à la demande et aux objectifs de l'OAP, le projet prévoit 187 places de stationnements ainsi que 278 places de stationnements pour vélos (soit plus de 600m² de locaux vélos en RDC et SS-1). Le projet prévoit également des toitures végétalisées et un cœur d'îlot végétalisé : cheminements, noues, jardinets, strates diversifiées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à optimiser l'utilisation d'un foncier déjà urbanisé au sein d'une zone à dominante résidentielle, en proposant une offre immobilière adaptée aux besoins actuels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de demolition et demantelement des batiments existants, de la station de lavage et de la station essence et la remise en etat du site seront assures par le proprietaire actuel du terrain. Les travaux du projet comprennent notamment : - la viabilisation des terrains (voiries, stationnements, reseaux...) - la constructions du batiment visant a accueillir les logements - l'amenagement des espaces paysagers et plantations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> DEMANTELEMENT Les travaux de demolition et demantelement des batiments existants, de la station de lavage et de la station essence seront assures par le proprietaire actuel du terrain. >>>> ACCESSIBILITE DU PROJET Le site est accessible depuis l'avenue du Marechal de Lattre de Tassigny. Le site se trouve a proximite d'axes routiers structurants. Depuis le site, la N118 est atteignable en voiture en moins de 5 min et l'A86 en 7-8 minutes environ. Le site est egalement accessible en bus. Le projet prevoit uniquement un cheminement pieton accessible depuis la rue de la pepiniere donnant sur l'ilot central et sur les espaces vegetalises. Pour les voitures, un parking souterrain sur deux niveaux sera cree pouvant accueillir 187 places. Il ne sera pas ouvert au public. Il sera accessible depuis la rue de la pepiniere Afin d'encourager les mobilites douces et decarbonees, le projet prevoit egalement la realisation de 278 places de stationnements pour velos (soit plus de 600m² de locaux velos en RDC et SS-1). Des bornes de recharges electriques est egalement envisagees en zone Sud de la parcelle. >>>> GESTION DES EP Le PLUi fixe un reglement pour la gestion des eaux pluviales par zones. Le site du projet se trouve dans la zone 1 ou il est demande une infiltration, evapotranspiration et/ou reutilisation des eaux pluviales a minima jusqu'a la pluie de periode de retour 10 ans sans raccordement direct ou indirect au reseau public territorial. Le projet prevoit une gestion des eaux pluviales essentiellement par infiltration a la parcelle et en gravitaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de demolir / Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain SDP totale Places de stationnement voitures Places de stationnement velos	(5 000, m ²) (11 193, m ²) (187, u) (278, u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 38 Voie : Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny

Lieu-dit :

Localité : 38 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny 92360 Meudon

Code postal : 92360 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°13'35"E Lat. : 48°47'5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est classe en zone U4-C1A (Grands quartiers résidentiels et mixtes, Meudon-la-foret a Meudon) au PLUi Grand Paris Seine Ouest.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type II "FORETS DOMANIALES DE MEUDON ET DE FAUSSES-REPOSES ET PARC DE SAINT-CLOUD" (110030022) située à environ 400m du projet. - la ZNIEFF de type I "FORET DE MEUDON ET BOIS DE CLAMART" (110001693), située à environ 400m du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope ne se trouve à proximité du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas sur un territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun zonage de protection naturel. Les plus proches sont le PNR "Haute Vallée de Chevreuse" (environ 9,5km), la RNR "Bassin De La Bièvre" (à environ 6km), la RNN "Sites Géologiques Du Département De L'Essonne" (à environ 12km).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 2024-2029 de la Metropole du Grand Paris a été adopté le 12 décembre 2025 par le Conseil de la Metropole du Grand Paris. Ce dernier couvre la commune de Meudon.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun zonage. Les plus proches sont le périmètre de protection du "Domaine national de Meudon" ainsi que le site patrimonial remarquable de Clamart.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après le SDAGE Seine-Normandie, aucune zone à dominante humide n'est présente sur le site ou à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le territoire est concerné par un PPR Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 9 janvier 2004.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernée par un arrêté préfectoral valant de Plan de Prévention des Risques (PPR) lié à la présence d'anciennes carrières concernées Meudon. Un PPR mouvement de terrain a été prescrit le 15 avril 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est identifié au titre de la base BASIAS (IDF9206884) et CASIAS (SSP3888766): BP France, anc. MOBIL OIL. Le site à l'état initial accueille une station service avec comme activité le commerce de gros, de détail, de desserte de carburants, dépôt de liquides inflammables. Une étude de pollution sera réalisée, suivie de la mise en œuvre de mesures de dépollution adaptées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Depuis 2003, 6 ZRE ont été définies sur le bassin Seine-Normandie. Le projet se trouve dans la ZRE "Nappes et bassins du Bajo-bathonien."
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après le PLUi Grand Paris Seine Ouest, aucun captage pour la production directe d'eau potable n'est implanté sur le territoire.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords", protégé depuis 1967.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA2000 le plus proche se trouve à environ 11km. Il s'agit du site "Massif de Rambouillet et zones humides proches" (FR1112011). (cf annexe 7)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est "la Vallée de la Bièvre", protégé depuis 2000.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments du projet seront raccordés sur le réseau existant. Aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Au regard des niveaux de la nappe souterraine relevés sur une parcelle voisine (entre -7,9 m et -11,9 m/TN), le projet de parkings souterrains, dont le niveau le plus bas est situé à -5,40 m, ne devrait pas impacter la nappe phréatique. Une étude de sol sera également réalisée sur les parcelles du projet afin de confirmer la profondeur de la nappe. Des mesures en phase chantier seront prises.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La création de parkings souterrains entraînera des volumes importants de déblais. En fonction des résultats de l'étude de pollution, les sols pourront être réutilisés pour la réalisation du projet paysager. Le cas échéant, les déblais seront évacués vers des filières de traitement appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'installe dans une zone a dominante résidentielle. Les besoins du projet seront donc similaires aux batiments voisins. Après un accord avec les concessionnaires, le projet se raccordera aux reseaux existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est fortement artificialise et ne comporte que de rares zones de vegetation. Le projet envisage n'est donc pas de nature a engendrer des perturbations significatives ou une degradation de la biodiversite. De plus, le projet prévoit la plantation d'une diversite d'especes floristiques au coeur de l'ilot ainsi qu'en toitures.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura2000 le plus proche se trouve a environ 11km. La creation du projet n'aura aucun impact sur une espece ou habitat inscrits au formulaire standard de donnees de ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site a l'etat initial accueille une station service et une station de lavage. Le projet ne viendra pas consomme des espaces naturels, agricoles, ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est eloigne des ICPE presente sur la commune et commune voisine. Une canalisation de gaz naturel passe proche du site. (cf annexe 8)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerne par : - une exposition moyenne au retrait gonflement des argiles, - un risque modere d'inondation par ruissellement. Il n'est pas concerne par le risque de mouvement de terrain et inondation par debordement. (cf annexe 8)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires en exploitation. Des dispositions permettant d'eviter toute pollution ou risques sanitaires seront prises en chantier
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	La MOA s'engage a ce qu'une etude de pollution soit realisee et que des mesures de depollution necessaires soient mises en oeuvre afin de remettre le site en etat et d'eviter tout risque sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les flux generes par le projet seront principalement lies aux déplacements des residents. Le site est accessible depuis l'avenue du Marechal de Lattre de Tassigny, ou le trafic est modere aux heures de pointe, avec des ralentissements observes sur les axes routiers alentours (D57 et N118). Les flux induits par le projet resteront limites et ne modifieront pas de maniere significative les conditions de circulation du secteur. Le site est également accessible par la route communale de la Chapelle.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'augmentera pas le bruit routier sur le secteur et respectera les normes acoustiques en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est impacte par les nuisances sonores generees par la N118 classée comme voie bruyante de categorie 1 par la DRIEAT IF. (cf annexe 8).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires, de faible intensite. Aucune vibration n'est attendue en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet contribuera a la pollution lumineuse du secteur. Le site respectera les normes de securite/accessibilite.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site du projet est fortement touche par la pollution lumineuse generee par Meudon et communes voisines.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les nuisances de la phase travaux seront limitees par l'application de bonnes pratiques imposees aux entreprises. Ces nuisances seront limitees dans le temps. Le projet n'augmentera pas la pollution liee aux circulations routieres.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet est concerne par des rejets liquides d'eaux usees et pluviales. Il se raccordera au reseaux d'assainissement collectif existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le gestion des EP se fera essentiellement par infiltration a la parcelle et en gravitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les déchets seront triés et collectés par une filière adéquate de valorisation ou évacués en décharge. En phase exploitation, des locaux déchets seront à disposition des usagers.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est éloigné des protections de monuments historiques et n'est pas concerné par l'archéologie préventive. Il n'est par ailleurs pas susceptible de porter atteinte au patrimoine culturel ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est classé en zone U4-C1A (Grands quartiers résidentiels et mixtes) et s'implante sur des parcelles déjà bâties. Il n'engendra pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune opération n'est susceptible d'avoir un impact significatif avec le projet de par sa nature ou sa proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf annexe 8 - Note d'accompagnement (etat des lieux et mesures) : p.37 a 44 notamment.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VIGNOLA

Prénom Gerardo

Qualité du signataire Directeur de programmes

À Lille

Fait le 09-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)